

« Je ne puis qu'approuver l'arrêté de l'Académie pour différer la distribution du prix jusqu'au mois de décembre 1785, afin de donner aux auteurs quelques mois de plus<sup>1</sup> pour résoudre le problème, et aux Commissaires le temps de répéter et d'apprécier les expériences. Je vous prie, Monsieur, d'être auprès de l'Académie, l'interprète de mes sentiments, etc. ».

Ce n'est que le 7 septembre 1784 que l'Académie fit publier l'annonce du prix extraordinaire de Physique pour 1785, après quoi les choses sommeillèrent en attendant les manuscrits des concurrents éventuels.

Toutefois, un des membres de l'Académie, De Villers, paraît avoir été sollicité indirectement de s'occuper du concours plus activement que ses confrères, et cela dans le sens des idées de Marat, c'est-à-dire contre la théorie newtonienne. Ce qui tend à le prouver, c'est le procès-verbal de la séance académique du 1<sup>er</sup> mars 1785, dont voici un extrait :

« M. de Villers a prié l'Académie d'entendre la lecture de la préface de l'ouvrage de M. Marat, dont l'objet est de perfectionner la théorie de Newton sur les couleurs, et le rapport que l'Académie des Sciences de Paris a délivré sur cet objet à M. Marat<sup>2</sup>.

« Et pour ce qu'il a été représenté que l'Académie seroit dans le cas de décerner à la fin de cette année le prix proposé par M. le duc de Villeroi, concernant le mérite des expériences sur lesquelles Newton établit la *différente réfrangibilité des rayons hétérogènes*, quoiqu'il n'y ait encore aucun mémoire envoyé au concours, il conviendrait de nommer dès à présent des commissaires à l'effet surtout de répéter les expériences qui paroitraient nécessaires pour asseoir un jugement éclairé, l'Académie, prenant cet objet en considération, a nommé MM. de Villers, Le Camus et Tissier, M. de Villers demeurant spécialement chargé de procéder aux expériences en y appelant pour témoins ceux de MM. les Académiciens qui désireroient en prendre connaissance et notamment MM. de Barollière, directeur, et de Castillon ».

Ce document présente un très grand intérêt, car il montre que l'Académie, conseillée et guidée par M. de Villers dont le rôle dans cette affaire a été remarquable au point de vue critique et scientifique, ne s'est pas contentée de recevoir des mémoires et de les lire, mais elle a décidé que les expé-

---

1. En effet, Marat n'a envoyé ses deux mémoires que fin mars 1786!

2. Marat a obtenu deux rapports de l'Académie des sciences de Paris sur ses travaux de physique : l'un en date du 17 avril 1779, non défavorable quoique anodin, qu'il a inséré en tête de ses *Découvertes sur le feu, l'électricité et la lumière* (Paris, 2 éditions parues en 1779) ; l'autre, en date du 10 mai 1780, défavorable et qu'il s'est bien gardé de publier. Il s'agit sans doute ici du premier de ces rapports.